

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 18 Décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	08

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le dix huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Christian RULLIAT (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2025-135

Objet de la délibération : Tarifs de location de la salle Bryon pour l'année 2026

Madame la Maire expose que la Commission Vivre Ensemble a souhaité réévaluer les tarifs de location de la salle Bryon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2144-3,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de prêt de la salle Bryon,

**ARRETE** comme suit les tarifs de location de la salle Bryon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que le montant de la caution :

	Associations (yzeronnaises et extérieures)	Particuliers et entreprises (yzeronnais et extérieurs)
En semaine	Prêt gratuit	35 €/jour
En weekend (Vendredi soir, samedi, dimanche)	Prêt gratuit	60 €/jour
<b>Caution ménage</b>	50 €	50 €

Il est précisé que la commune peut, pour des actions/projets considérés d'intérêt général, accorder la gratuité.  
Les chèques de caution sont à remettre au moment de la réservation.

Le prêt de la salle pour des obsèques sur la commune, est effectué à titre gratuit.

DIT que le prêt de la salle pour des obsèques sur la commune, est effectué à titre gratuit.

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 2 JAN. 2026

Publication ou notification du : - 2 JAN. 2026

Publication site internet le : - 2 JAN. 2026

Affichage liste des délibérations le : 19/12/2025